

DIALOGUE POLITIQUE INCLUSIF

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI**

DIALOGUE POLITIQUE INCLUSIF
PROJET DE TERMES DE REFERENCE

Août 2019

Page 1 sur 23

Contenu

I. CONTEXTE :	3
II. JUSTIFICATION :	6
III. OBJECTIFS :	7
IV. RESULTATS ATTENDUS :	8
V. THÉMATIQUES	9
5.1. Thématique n°1 : Paix et sécurité :	9
5.2. Thématique n°2 : politique et social	10
5.3. Thématique 3 : gouvernance	10
5.4. Thématique 4 : économie, finance et souveraineté	11
VI. METHODOLOGIE :	12
6.1. Rencontres et échanges :	13
6.2. L'atelier de validation des termes de référence et lancement officiel du Dialogue politique inclusif :	13
6.3. Conduite de la phase décentralisée du Dialogue :	14
6.3.1. Niveau Commune et Cercle :	14
6.3.2. Niveau Commune du District de Bamako :	15
6.3.3. Niveau régional et District de Bamako :	16
6.3.4. Au niveau de la diaspora:	18
6.3.5. Niveau national :	18
6.3.6. Cérémonies d'ouverture et de clôture :	18
6.4. Participants	18
6.5. Lieu et date :	23

I. CONTEXTE :

La crise sans précédent et multidimensionnelle à laquelle le Mali est confronté depuis 2012 impose le dialogue aux Maliens en vue de construire une vision concertée, à la hauteur des défis de l'heure. Ils sont sécuritaires, économiques, politiques, institutionnels, sociaux, culturels et climatiques.

1.1 Au plan sécuritaire :

L'évolution récente de la situation sécuritaire a ajouté aux dysfonctionnements des institutions étatiques, au délitement du lien social et de la cohésion nationale.

Sans avoir totalement disparu dans les régions du nord du pays, l'insécurité et son cortège de morts, de blessés et de déplacés s'est propagée dans le centre où la liste de localités martyres s'est dramatiquement allongée au cours du premier trimestre 2019 du fait de l'islamisme politique qui a germé et prospéré en l'absence des institutions étatiques et des services publics. Les conflits inter ethniques et intracommunautaires en ont été attisés. En outre, certaines formes de criminalité rurale, urbaine et même transfrontalière sont venues s'ajouter à cette crise sécuritaire nécessitant, de ce fait, des réponses sous régionales et sahéliennes.

Cette réalité n'est pas circonscrite au territoire malien. Elle concerne toute la zone sahélienne en dépit des efforts conjugués des forces armées maliennes, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la force Barkhane qui a pris le relais de l'Opération Serval, de l'EUTM et du G5 Sahel.

1.2 Au plan politique et social :

Les manifestations et les grèves qui ont marqué les années 2018 et 2019, notamment à l'occasion de l'élection du Président de la République étaient des expressions de la détérioration du climat politique et de la grogne sociale.

Le report des élections législatives et la double prorogation de la mandature de l'Assemblée nationale ont ajouté à la crispation politique. La série d'initiatives prises par le Président de la République pour décrisper le climat politique et social a conduit à un calme relatif et la mise en place d'un Gouvernement de mission suite à l'Accord politique de gouvernance convenu entre le Gouvernement et des partis politiques et regroupements politiques.

1.3 Au plan économique :

L'amélioration des indicateurs macro-économiques n'a pas eu l'impact souhaité sur les conditions de vie des populations dont l'épineux problème de l'emploi des jeunes. Par ailleurs les actions de développement sont impactés par « l'effort de guerre » imposé au pays dans sa lutte contre le terrorisme, l'extrémisme religieux et les conflits armés intercommunautaires. La corruption constitue un handicap majeur à la réalisation des objectifs économiques de l'Etat.

Au niveau local les activités économiques (agriculture, pêche, élevage, commerce, artisanat, tourisme) et les foires hebdomadaires (lieux d'échanges et de convivialité) sont paralysées par les risques d'attaques.

1.4 Au plan de la gouvernance

La gouvernance reste marquée par la persistance et même l'aggravation des phénomènes de corruption qui limitent la portée des efforts de développement, détériorent la qualité des services publics de base et expliquent dans une large mesure leur inexistence, notamment dans les régions du nord et du centre.

La mauvaise gouvernance aggrave également la dépendance financière de l'Etat.

1.5 Au plan judiciaire :

Les défaillances du système judiciaire, aggravées par la multiplication des violations graves des règles d'éthique et de déontologie, les fautes professionnelles répétées et impunies (corruption, non-exécution de décisions de justice, retards excessifs dans la rédaction des décisions rendues, pertes de dossiers, non-respect de la hiérarchie etc) depuis des décennies, ont terni l'image du système judiciaire et créé méfiance et défiance de la part des citoyens. La résurgence et l'aggravation des conflits inter et intracommunautaires aussi ont, parfois, comme toile de fond, des litiges mal gérés.

1.6 Le plan socio-religieux

La crise, par sa persistance et son ampleur, a engendré un grand besoin de repères et de spiritualité. Les mutations en cours, notamment dans leur dimension de modernité, renvoient au plan religieux à des questions qui s'invitent fortement dans le débat sur les politiques publiques.

1.7 Au plan social et culturel

L'aggravation de la crise sécuritaire, institutionnelle et politique a engendré des revendications identitaires et la volonté de la part de certaines communautés de recourir à des formes anciennes d'organisation de la défense et de sécurisation des biens ;

Un meilleur ancrage social et culturel des politiques publiques devra contribuer à conférer aux principes démocratiques leurs sens et à relever bien des défis politiques, économiques, éducatifs, sociaux et environnementaux. Il importe dans cette perspective de préserver la diversité culturelle et linguistique comme facteur d'unité nationale et de stabilité politique. Le retour à l'humain relève dans ce contexte d'une exigence politique et morale qui doit se concrétiser par le respect de son droit à la connaissance de l'état des lieux, à la parole et sa participation véritable à différents échelons aux prises de décisions qui engagent son destin.

1.8 La place des femmes et des jeunes

Les femmes et les jeunes constituent deux forces incontournables de changement qui, si elles sont sollicitées par la classe politique ne parviennent pas, pour autant, à donner le meilleur d'elles-mêmes au plan économique et politique ni dans la réflexion sur une stratégie malienne de sortie de crise. C'est ainsi que les femmes qui ont pris part au processus d'Alger pour la paix et la réconciliation ne figurent pas dans les institutions créées dans le cadre de sa mise en œuvre.

1.9 Au plan démographique

Le Mali comptera à l'horizon 2025 quelques 25 millions de femmes, d'hommes et d'enfants dont la couverture des besoins fondamentaux exige un paradigme de développement à la hauteur de ce défi.

1.10 Au plan climatique et écologique

Le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité sont au cœur de la problématique de la survie, de la paix et de la sécurité au Mali et au Sahel. Aussi la transition climatique et écologique est-elle une impérieuse nécessité pour le Mali comme pour le reste du Sahel.

II. JUSTIFICATION :

Un dialogue national réclamé sous diverses formes comme stratégie de sortie de la crise multidimensionnelle que vit le pays depuis 2012 constitue une forte demande de la classe politique et la société civile. Il est ressenti comme une nécessité par les autres forces vives de la nation. Le Président de la République le conçoit comme « un grand moment d'évaluation et de propositions ».

Le 16 avril 2019, dans son adresse à la nation, il a annoncé l'organisation d'un Dialogue national inclusif.

Le 02 mai 2019, un Accord politique de gouvernance a été convenu entre le Gouvernement et des partis politiques et des regroupements de partis politiques auxquels se sont ajoutés

des Associations. À la suite de cet Accord, un Gouvernement de mission a été constitué. L'Accord stipule dans l'article 5 de son chapitre III que les parties signataires « *dans l'intérêt de la stabilité nationale, conviennent de la tenue d'un dialogue politique inclusif sous la haute autorité du Président de la République* ».

Dans cette perspective le Chef de l'État s'est adressé, en mai 2019, aux partis politiques, mouvements et groupements politiques, société civile, autorités religieuses et coutumières, centrales syndicales et syndicats autonomes leur demandant de faire des propositions quant au format et au contenu du DPI.

Le 25 juin 2019, il a confié à trois personnalités la mission de conduire le DPI avec le soutien d'un Comité d'organisation.

Le présent projet de termes de référence découle des informations et propositions recueillies par écrit et lors des rencontres avec d'anciens Chefs d'Etat et Premiers ministres, des Présidents des Institutions de la République, des Autorités Administratives indépendantes, des Chefs de partis politiques, des Organisations de la société civile, des Associations des Jeunes et des Femmes, des Associations militantes, des mouvements culturels, des syndicats, des Chambres consulaires, des Organes de presse, des mouvements et groupes signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et ceux ayant adhéré à l'esprit de l'Accord.

III. OBJECTIFS :

1. Objectif global :

Établir un diagnostic rigoureux des problèmes auxquels notre pays est confronté et de leurs causes en vue « de proposer des solutions avec un chronogramme et un plan d'actions de mise en œuvre ».

2. Objectifs spécifiques :

- Débattre des voies et moyens de créer autour des réformes, institutions, politiques ainsi que des questions sécuritaires les conditions d'un sursaut national fondé sur la confiance en nous-mêmes et entre nous et en nos Institutions, garant de la paix et la sécurité ;
- Analyser les forces et faiblesses des politiques économiques, éducatives, sociales, sanitaires et environnementales et proposer des solutions de sortie de la crise politique et sociale ;
- Débattre des politiques sectorielles concernant les groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, populations des zones rurales, urbaines et péri-urbaines pauvres, les handicapés, les migrants déplacés et réfugiés de retour) et de leur renforcement à travers une meilleure gouvernance ;
- Tirer les enseignements de la géopolitique et de la coopération internationale en vue d'œuvrer pour des rapports de force plus équilibrés entre la communauté internationale et l'Etat malien.

IV. RESULTATS ATTENDUS :

Il est attendu du dialogue politique inclusif les principaux résultats suivants :

- les forces vives de la Nation ont débattu des différentes dimensions de la crise et des voies et moyens d'en sortir;
- les grandes questions engageant l'avenir du pays notamment en matière de sécurité, paix, défense, de gouvernance, de rénovation de l'État, ont été exposées, débattues, comprises, partagées et inscrites dans une perspective de mise en œuvre à court, moyen et long terme ;
- les questions relatives à la révision constitutionnelle et aux élections ont fait l'objet de consensus dynamiques ;

- les insuffisances de la gouvernance ainsi que les responsabilités de tous les acteurs de la vie de la Nation ont été identifiées, discutées et des solutions appropriées ont été dégagées pour assurer un avenir dans la stabilité, la solidarité et la cohésion ;
- les pistes pour asseoir et consolider la paix, la sécurité et le vivre ensemble dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ont été identifiées et font l'objet de consensus ;
- les causes, difficultés et contraintes de la crise politique, sociale et économique ont été débattues et des solutions consensuelles ont été retenues ;
- un mécanisme de veille et de suivi de la mise en œuvre des conclusions du Dialogue politique inclusif est mis en place.

V. THÉMATIQUES

5.1. Thématique n°1 : Paix et sécurité :

Quelles pistes explorer pour créer les conditions du sursaut national en vue d'asseoir et consolider la paix et le vivre ensemble ?

Il s'agira notamment de :

- définir les modalités de la restauration de la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire national par la réorganisation de la défense et de la sécurité ;
- définir un cadre de dialogue avec les communautés et entre les communautés ;
- convenir des conditions pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et faciliter son appropriation nationale ;

- contribuer à la mise en œuvre de la loi d'Entente nationale en vue de consolider la paix et la réconciliation nationale ;
- convenir de la place et du rôle des religieux et des chefferies traditionnelles dans la gestion des crises.

5.2. Thématique n°2 : politique et social

Quelles solutions envisager pour sortir de la crise politique et sociale ?

Il s'agira notamment de :

- Évaluer le dispositif institutionnel et politique dans sa conformité avec les attentes des Maliens ;
- Débattre du format et du contenu d'un pacte social à convenir avec les différentes organisations syndicales et le patronat ;
- proposer des réformes institutionnelles et politiques dans la perspective de la révision de la Constitution du 25 février 1992 ;
- proposer des mesures concourant à la moralisation de la vie politique afin de rationaliser les partis politiques, de lutter contre la transhumance politique ;
- lutter contre la politisation de l'Administration publique et de rendre équitable l'accès aux structures audiovisuelles publiques ;
- proposer des réformes en matière électorale pour renforcer l'assise démocratique des différents pouvoirs, de convenir de la période propice à la réorganisation territoriale et de réfléchir sur la problématique de la mise en place d'une structure unique chargée de l'organisation des élections.

5.3. Thématique 3 : gouvernance

Comment améliorer la gouvernance pour assurer un avenir dans la stabilité, la solidarité et la cohésion ?

Il s'agira notamment de :

- poser un diagnostic rigoureux de l'impact de la corruption sur la situation économique, financière, scolaire, sanitaire, sociale et celle des ressources humaines et proposer des solutions concertées et pertinentes de redistribution équitable des richesses ;
- proposer des mesures de rénovation de l'État à travers l'amélioration de la qualité de l'Administration publique notamment les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice, de la diplomatie et de l'agriculture ;
- identifier les difficultés liées à la gestion du foncier, des ressources minières, des aires de pâturage et proposer les solutions appropriées en tenant compte des réalités socio-culturelles des différentes zones ;
- débattre de l'urgence climatique et écologique en vue de leur prise en charge effective dans les politiques publiques ;
- mobiliser davantage les opinions sur les enjeux de la transition climatique et écologique.

5.4. Thématique 4 : économie, finance et souveraineté

Questions économiques, financières et souveraineté nationale

Il s'agira notamment de :

- Définir les voies et moyens de l'amélioration de la situation économique, financière et environnementale du pays à court, moyen et long terme ;
- proposer les mesures et solutions concourant à l'assainissement et à la gestion rigoureuse des finances publiques et l'amélioration du niveau de la mobilisation des ressources internes et de leur gestion ;
- identifier les facteurs de propension de la délinquance économique, financière et la corruption et convenir des solutions appropriées pour lutter contre ces fléaux ;

- procéder à une analyse rigoureuse de l'impact du changement climatique et de la dégradation des conditions de vie et proposer des stratégies de protection de l'environnement.
- Débattre de la solidarité sous-régionale et régionale entre pays confrontés aux mêmes défis économiques, financiers, sécuritaires et écologiques.

VI. METHODOLOGIE :

Pour faciliter les discussions au sein des Commissions lors de la Réunion nationale, des notes techniques présenteront, de façon ouverte et aussi objective que possible, les thématiques telles qu'elles auront été approuvées par la Réunion de validation des termes de référence.

Ces notes techniques permettront de capitaliser et d'exploiter les principales conclusions et recommandations des assises et foras antérieurs, notamment :

- la Conférence d'Entente nationale (27 mars au 02 avril 2017 à Bamako) ;
- les Assises nationales sur le nord (1^{er} au 3 novembre 2013 à Bamako) ;
- les Etats généraux de la décentralisation (21 au 23 octobre 2013 à Bamako) ;
- le Forum national sur l'éducation (30 octobre au 2 novembre 2008 à Bamako) ;
- les Etats généraux sur la corruption et la délinquance financière (25 au 28 novembre 2008 à Bamako) ;
- le Forum sur la justice (mars -avril 1999 à Bamako).

Le Dialogue politique inclusif n'est pas un événement, c'est un processus qui va se dérouler en plusieurs phases. Il sera conduit suivant une démarche participative et inclusive aussi bien sur le plan local et régional que sur le plan national. Le dispositif méthodologique sera renforcé dans cette perspective par des moyens technologiques et digitaux d'autant plus qu'à l'insécurité et l'hivernage s'ajoute la contrainte des distances.

Le processus se déroulera de la manière suivante :

6.1. Rencontres et échanges :

Elle a permis une meilleure prise en compte des points de vue et propositions des différentes forces vives du pays dans l'élaboration des termes de référence.

6.2. L'atelier de validation des termes de référence et lancement officiel du Dialogue politique inclusif :

Pour préparer l'atelier de validation, des groupes de travail se réuniront au préalable en vue d'élucider les thématiques pour en faciliter la compréhension aux participants dans la perspective des discussions au cours de l'atelier. La durée des sessions des groupes de travail ne peut excéder deux (2) jours.

A l'atelier seront invités tous les Partis, regroupements de partis politiques, mouvements politiques, société civile, syndicats, organisations religieuses et autorités traditionnelles qui auront, soit en réponse à la sollicitation du Président de la République en mai 2019, soit au cours des rencontres et des échanges avec les Facilitateurs en juillet 2019 et août 2019, formulé des propositions concrètes de contenu et de format du dialogue politique.

Les Gouverneurs de région et du District de Bamako, les Présidents des Conseils régionaux et des Autorités intérimaires ou de Collèges transitoires de région ainsi que le Maire du District de Bamako participeront également à la réunion de validation.

La réunion de validation des termes de référence se déroulera sur deux (2) jours au Centre international de conférences de Bamako (CICB).

Une fois les termes de référence (TDR) validés, ils feront l'objet d'une large diffusion auprès de toutes les parties prenantes, dans les meilleurs délais.

La validation des termes de référence sera suivie immédiatement du lancement officiel du Dialogue politique inclusif.

Cette cérémonie sera placée sous la présidence du Premier ministre et regroupera tous les participants à l'atelier de validation des termes de référence.

La cérémonie de lancement officiel sera suivie de l'inscription des participants **aux** Commissions qui examineront les différentes thématiques au moment de la phase finale. Les participants pourront ainsi emporter les documents techniques de référence pour se préparer à une participation effective.

6.3. Conduite de la phase décentralisée du Dialogue :

Cette phase consiste en la conduite de concertations locales si possible dans chaque Commune et Cercle, les Communes du District de Bamako ainsi que les Régions et le District de Bamako. Les concertations régionales seront alimentées par les conclusions ou synthèses des Communes et Cercles et des Communes du District. A la suite de ces concertations, chaque Région et le District de Bamako fait la synthèse de ses concertations locales et régionales.

Il sera créée, dans la mesure du possible, au niveau des communes, des cercles, des régions et de la diaspora une plateforme numérique pour atténuer les contraintes liées à l'inaccessibilité de certaines localités.

Pour ce faire, le Comité national d'organisation s'appuiera sur l'accompagnement logistique et administratif du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

A chaque niveau décentralisé les services de l'Etat assureront l'organisation matérielle et la sécurité des concertations, la conduite des travaux relevant de personnalités désignées parmi les participants.

Les participants par niveau de concertation se présentent ainsi qu'il suit :

6.3.1. Niveau Commune et Cercle :

Les Préfets et Sous-préfets organiseront les concertations dans les Communes et Cercles sur la base des termes de référence qui leur seront envoyés par le Comité national d'organisation.

La concertation dans la Commune ou le Cercle rassemblera :

- les représentants de l'Administration ;
- les Présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales ;
- trois (3) représentants de chacun des partis politiques représentés dans le chef-lieu de Commune ou de Cercle ;
- trois (3) représentants des autorités religieuses ;
- trois (3) représentants des autorités traditionnelles ;
- trois (3) représentants de l'Association des Parents d'élèves ;
- trois (3) représentants des organisations de femmes ;
- trois (3) représentants de l'activité économique principale du Cercle désignés en concertation avec les organisations faitières (Délégation locale de la Chambre des Métiers, Délégation locale de la Chambre d'Agriculture et la Délégation locale de la Chambre du commerce, Délégation locale de la Chambre des mines) ;
- trois (3) représentants Conseil local de la Jeunesse (CLJ) ;
- trois (3) représentants des mouvements signataires et non signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dans les circonscriptions où ils sont représentés ;
- un représentant du réseau des communicateurs traditionnels du Cercle ou de la commune.

Le secrétariat de la concertation ainsi que sa logistique seront assurés par les services déconcentrés de l'Etat sous l'autorité du Sous-préfet ou du Préfet.

Les concertations au niveau des Communes et Cercles se dérouleront concomitamment sur toute l'étendue du territoire national et dureront deux (2) jours.

6.3.2. Niveau Commune du District de Bamako :

Les Maires de chacune des Communes du District de Bamako assureront l'organisation matérielle et la sécurité des concertations.

La concertation devra inclure :

- les élus de la Commune ;
- les trois Présidents des familles fondatrices de Bamako ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les services techniques déconcentrés de l'Etat, de défense et de sécurité ;
- deux (2) représentants par Parti politique représenté dans la Commune ;
- trois (3) représentants des autorités religieuses ;
- trois (3) représentants de la Coordination des Chefs de quartiers de la Commune ;
- trois (3) représentants de l'Association des Parents d'élèves ;
- trois (3) représentants des organisations de femmes ;
- trois (3) représentants de la Délégation locale de la Chambre des Métiers et des chambres consulaires de la Communes ;
- trois (3) représentants du Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ) ;
- un représentant du réseau des communicateurs traditionnels de la Commune ;
- trois (3) représentants de la société civile.

6.3.3. Niveau régional et District de Bamako :

Il s'agit de concertations qui se tiendront dans les Régions et le District de Bamako. Elles serviront également de cadre de compilation et de synthèse des conclusions des différents Cercles par les Gouverneurs de région et du District de Bamako pour les Communes du District de Bamako. Ils peuvent se faire assister par des personnes ressources. Les travaux seront conduits par des personnalités choisies parmi les participants.

Le travail de centralisation se fera suivant un format qui sera communiqué en avance aux Gouverneurs de région et du District de Bamako.

Il sera accordé un délai d'une semaine (7jours francs) pour procéder à la synthèse et à la consolidation des rapports. Les rapports consolidés seront envoyés au Comité national d'organisation du Dialogue politique inclusif.

La concertation dans les Régions et le District de Bamako rassemblera :

- les représentants de l'Administration (les Gouverneurs de région, les Préfets, les Chefs de juridiction et de parquet, les services techniques déconcentrés de l'Etat, de défense et de sécurité) ;
- les Présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales de Cercle et de Région ;
- trois (3) représentants de chacun des partis politiques représentés dans le chef-lieu de Région ;
- trois (3) représentants des autorités religieuses ;
- trois (3) représentants des autorités traditionnelles ;
- trois (3) représentants de l'Association des Parents d'élèves ;
- trois (3) représentants des organisations de femmes ;
- trois (3) représentants de l'activité économique principale de la région Cercle désignés en concertation avec les organisations faitières (Chambre régionale des Métiers, Chambre régionale d'Agriculture et la Délégation régionale de la Chambre du commerce, Délégation régionale de la Chambre des mines) ;
- trois (3) représentants Conseil régional de la Jeunesse (CLJ) ;
- trois (3) représentants des mouvements signataires et non signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger où ils sont présents ;
- trois (3) représentants de la Chambre régionale des Métiers ;
- trois (3) représentants de la Chambre régionale d'Agriculture ;
- trois (3) représentants de la Délégation régionale de la Chambre du commerce ;
- trois (3) représentants de la Délégation régionale de la Chambre des Mines ;
- trois (3) représentants du réseau des communicateurs traditionnels de la Région ou District ;
- les représentants des familles fondatrices.

6.3.4. Au niveau de la diaspora:

Il sera organisé dans chaque pays retenu, un débat inclusif pour recueillir les propositions et conclusions des Maliens vivant à l'étranger. Les Ambassadeurs et Consuls sont chargés de l'organisation matérielle et sécuritaire de ces concertations. Ils transmettront les conclusions des débats au Comité national d'organisation du Dialogue politique inclusif.

La phase diaspora du Dialogue politique inclusif pourra se tenir concomitamment avec la composante décentralisée au niveau régional.

Le Haut conseil des Maliens de l'extérieur (HCME) et de Conseil supérieur de la diaspora malienne (CSDM) pourront apporter leurs concours aux Ambassadeurs et Consuls dans l'organisation de la phase diaspora du Dialogue politique inclusif. Les ambassadeurs et les Consuls s'assureront de la participation des Maliens non représentés au sein des organisations faitières.

La conduite des travaux sera assurée par les personnalités désignées par les participants.

6.3.5. Niveau national :

Les travaux qui pourront durer une semaine, se dérouleront en séance plénière et en commissions thématiques. La rencontre nationale comprend une cérémonie d'ouverture et de clôture.

6.3.6. Cérémonies d'ouverture et de clôture :

Elles sont placées sous la haute présidence du Président de la République.

6.4. Participants

Il s'agit notamment de :

- *les présidents des institutions de la République :*
 - le Gouvernement ;
 - l'Assemblée Nationale ;

- la Cour Suprême ;
 - la Cour Constitutionnelle ;
 - la Haute Cour de Justice ;
 - le Haut Conseil des Collectivités Territoriales ;
 - le Conseil Economique, Social et Culturel.
- les anciens Présidents de la République ou leurs représentants ;
 - les anciens Premiers ministres ou leurs représentants ;
 - le Chef de file de l'opposition ;
 - les responsables des Autorités administratives indépendantes :
 - le Médiateur de la République ;
 - le Vérificateur général ;
 - la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
 - l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP) ;
 - l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI) ;
 - l'Autorité de régulation des marchés publics et des délégations des services publics (AMRDS) ;
 - la Commission de régulation de l'électricité et de l'eau (CREE) ;
 - la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
 - la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ;
 - la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR).
 - les Présidents ou délégués des Partis et regroupements de partis politiques ;
 - les Gouverneurs de région et du District de Bamako ;
 - Le Maire du District de Bamako ;
 - les Présidents des Conseils régionaux, des Autorités intérimaires ou Collèges transitoires de Région ;
 - les Maires des six (6) Communes du District de Bamako ;
 - trois (3) représentants par centrale syndicale ;
 - trois (3) représentants du Haut conseil islamique du Mali ;

- trois (3) représentants de l'Eglise catholique du Mali ;
- trois (3) représentants de l'Eglise protestante ;
- les Présidents des syndicats autonomes de la magistrature ;
- le Président du Syndicat autonome des Administrateurs civils ;
- le Président du syndicat libre des travailleurs du Ministère de l'Administration territoriale ;
- les Présidents des Chambres consulaires et des ordres professionnels :
 - Ordre des Avocats ;
 - Ordre des Experts judiciaires ;
 - Ordre des Notaires ;
 - Ordre national des Huissiers-Commissaires de Justice ;
 - Conseil national du Patronat ;
 - Chambre de commerce et d'industrie du Mali ;
 - Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali ;
 - Assemblée permanente des chambres de métiers du Mali ;
 - Chambre des Mines du Mali ;
 - Ordre des Géomètres Experts ;
 - Ordre des Ingénieurs Conseils ;
 - Ordre national des Experts-Comptables et Comptables agréés du Mali ;
 - Ordre des Conseillers fiscaux ;
 - Ordre des Médecins du Mali ;
 - Ordre des Pharmaciens du Mali ;
 - Ordre des Chirugiens-dentistes du Mali ;
 - Ordre des Sages-femmes du Mali ;
 - Ordre des Infirmières et Infirmiers du Mali ;
 - Ordre national de la Profession vétérinaire ;
 - Ordre des Architectes ;
 - Ordre des Urbanistes ;

- le Président de l'Association des historiens du Mali ;
- le Président de l'Association des municipalités du Mali ;
- le Président de l'Association des Collectivités Cercles du Mali ;
- le Président de l'Association des Régions du Mali ;
- les représentants des familles fondatrices de Bamako ;
- le Président du Conseil national de la société civile ;
- le Président du Forum de la société civile et de la coalition citoyenne de la société pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale au Mali ;
- trois (3) représentants de la Coordination des Chefs de quartiers de Bamako ;
- trois (3) représentants par sensibilité des mouvements signataire et non signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ;
- trois (3) représentants des maliens de l'extérieur (HCME) ;
- trois (3) représentants du Conseil supérieur de la diaspora du Mali (CSDM) ;
- trois (3) représentants du Conseil national de la Jeunesse ;
- trois (3) représentants de la Coordination des Organisations et Associations féminines (CAFO) ;
- la Présidente du Réseau des femmes élues locales du Mali ;
- la Présidente des Femmes leaders ;
- trois (3) représentants de la Fédération nationale des personnes handicapées ;
- le Président de l'Association des cinéastes du Mali ;
- le Président de l'Association des éditeurs de la presse privée ;
- le Président de l'Association des journaux en ligne ;
- le Président de l'Union des radios et télévisions libres du Mali ;
- le Président du Groupe patronal de presse ;
- le Président l'Association Tabital pulaaku ;
- le Président de Ginna dogon ;
- le Président de Irganda ;
- le Président du Forum du mandé ;

- le Président de l'Association pour la promotion de la langue et de la culture soninké ;
- le Président du Collectif des Associations pour le développement du sahel occidental ;
- le Président de l'Association des Artistes du Mali ;
- deux (2) représentants par syndicat du secteur de l'éducation ;
- deux (2) représentants de l'AMS-UNEEM ;
- deux (2) représentants du Forum civique ;
- deux (2) représentants du Forum pour un autre monde ;
- deux (2) représentants du CAD ;
- deux (2) représentants de TEMEDT
- deux (2) représentants de l'association de la communauté noire Kel Tamasheq (Kel Ashishp) ;
- deux (2) représentants de l'association des chasseurs.

Environ.....participants sont attendus à cette réunion de haut niveau.

Étant donné la qualité qui est attendue des débats, il importe d'allier judicieusement la représentabilité des délégués avec le souci permanent de l'inclusivité de l'exercice.

Les Délégués devraient être choisis en fonction de leur capacité à apporter des contributions pertinentes dans un esprit de responsabilité partagée. Des personnalités sollicitées à titre personnel s'ajouteront aux délégués des groupes ci-dessus.

Les discussions doivent se dérouler dans une atmosphère sereine, avec une liberté totale d'expression, de courtoisie, de discipline et dans le respect de la Constitution.

Des observateurs nationaux, régionaux et internationaux seront invités ainsi que la presse nationale et internationale.

6.5. Lieu et date :

La réunion nationale de haut niveau aura lieu à Bamako au Centre internationale de Conférences (CICB) au mois de septembre 2019.